

parent. On l'importe dans des jarres et la couleur doit être d'un jaune clair.

Les racines de gingembre sont importées de la Jamaïque en barils de 100 livres, poids brut ; de Cochinchine en caisses d'environ 200 livres, poids brut, celles d'Afrique et de l'Inde arrivent en sacs d'environ 100 livres, avec une tare de 2 livres par sac.

CHEQUES BARRÉS.

Le chèque barré était chose à peu près inconnu dans nos institutions de crédit, du moins dans notre province, avant l'introduction de la loi des Lettres de Change de 1890, des principes du droit anglais qui gouvernent ce genre de mandat à ordre. Comme nos lecteurs peuvent se trouver d'un moment à l'autre avec un chèque barré sur les bras, ou même peuvent avoir occasion de se servir de ce nouveau mode de paiement, nous allons en donner la définition, ainsi que la législation particulière qui l'affecte.

Le chèque barré (crossed chèque) est un chèque ordinaire fait à l'ordre de quelqu'un, sur la face duquel on a mis deux barres transversales parallèles. On ajoute quelquefois entre les deux barres, les mots : "banque" ou "non négociable", mais la présence des deux barres transversales, sans aucune autre écriture suffit à faire un chèque barré ; et de même l'écriture du nom d'une banque en travers sur la face du chèque constitue aussi un chèque barré.

Le chèque barré n'est pas négociable, et il ne peut être présenté à la banque sur laquelle il est tiré que par une autre banque, à moins que la personne en faveur de laquelle il est fait ne soit un client de la banque ; dans ce cas, il ne doit pas être payé au comptoir, mais il est accepté en dépôt et passé au compte du client.

Si le chèque barré porté, entre les barres le nom d'une autre banque que celle sur laquelle il est tiré, il ne peut être présenté que par cette banque.

Un chèque peut être barré par le tireur, ou par un endosseur subséquent, mais le barrage ne peut être annulé que par le tireur, en écrivant entre les barres les mots : "payez comptant," avec ses initiales.

L'usage du chèque barré, qui est assez répandu en Angleterre, mériterait peut-être de se répandre chez nous, où il rendrait bien plus difficiles les vols par les commis chargés d'encaissements, etc.

- LES BERMUDES ET LES BAHAMAS

Nos riches que ne retient pas au pays le souci des affaires, n'émigrent pas en grand nombre comme chez les nations d'Europe et même aux Etats-Unis, pour changer de climat et suivre le printemps dans sa marche de l'équateur au pôle. Les canadiens aiment leur pays, même en hiver et, si rigoureux que soient nos hivers, ils renferment pour nos compatriotes des charmes particuliers, spéciaux, des attractions uniques dont la jouissance n'est bien appréciée que chez nous. Ceux que leur santé force à fuir devant l'hiver canadien, s'en vont les uns en Floride, les autres au Colorado ; ce n'est que depuis peu que le voyage aux Bermudes, aux Bahamas et même aux Antilles fait quelquefois partie des programmes d'excursions hivernales.

Les Etats-Unis envoient beaucoup de touristes, l'hiver, aux Bermudes, petit groupe d'îles perdues au milieu de l'océan, que le *Gulf Stream* entoure d'un printemps perpétuel et où la brise de mer tempère toujours les grandes chaleurs de l'été. Ils ont une ligne hebdomadaire de vapeurs qui fait le service de New York aux îles.

Mais cette ligne n'a pas que le trafic des touristes, elle se ramène des Bermudes pendant tout l'hiver des primeurs en légumes et fruits. Nous recevons ici, à Montréal, en plein hiver, des choux nouveaux, des oignons, des pommes de terre, des petits pois qui nous viennent des Bermudes, par New York ou des Antilles par Boston.

Les Bahamas sont un autre groupe d'îles, situé dans le Golfe du Mexique, d'où nous viennent surtout des fruits tropicaux : les mangues, les chérimoyos ou *custard apples*, les goyaves, les tamarins, et surtout l'ananas et les bananes. Sir Ambrose Shea, un des plus illustres enfants de Terre-Neuve, est gouverneur des Bahamas pour le gouvernement britannique ; grâce à son initiative, la culture de l'agave, ou chanvre Sésal (*Sisal*) y a pris un accroissement considérable.

PEAUX DE LAPIN

La peau de lapin fournit la matière première à plusieurs industries ; la peau corroyée avec le poil est employée comme fourrure, soit simplement teinte, soit rasée ou *piquée* comme on dit au Canada ; on en fait des imitations grossières de

castor ou de loup marin. Le poil est très recherché pour la fabrication du feutre. Le lapin ou plutôt le lièvre, son cousin, abonde dans nos campagnes, mais nous ne sachions pas qu'on se donne la peine d'en recueillir les peaux pour le commerce.

Un de nos confrères, *La Halle aux Cuirs* reproduit des rapports consulaires de France, les renseignements suivants sur le commerce des peaux de lapin en Australie, où cet animal craintif à longues oreilles est si abondant qu'on le regarde comme une calamité publique.

Les lapins foisonnent dans certains districts des colonies de Victoria et de l'Australie Méridionale, dans la circonscription consulaire de Melbourne, 37,750,000 acres en sont infestés dans la seule colonie de Victoria, principalement à l'ouest et au nord-est.

Les peaux de lapin ne sont pas exportées exclusivement à destination d'Angleterre. En 1891 il en est parti de Melbourne :

5,800,810 pour le Royaume-Uni ;
427,900 pour la France ;
67,010 pour les Etats-Unis ;
7,500 pour la Belgique.

Les peaux, comme les laines et autres matières premières, se payent au comptant. Elles n'arrivent sur le marché de Melbourne qu'après avoir passé par un certain nombre d'intermédiaires dont un étranger ne réussirait à se passer qu'avec de très grandes difficultés. On ne vend pas seulement des peaux de lapins tués à la chasse, mais aussi les dépouilles d'animaux empoisonnés en grand nombre au phosphore ou à la strychnine. Il y a des trappeurs qui travaillent pour leur compte ; d'autres sont employés par des propriétaires pour exterminer les lapins sur leurs terres.

Le cours des peaux de lapins est coté en monnaie anglaise de 8 à 11 d. st. pour les peaux surfines et de 4 à 6 d. st., pour les autres. Les peaux sont vendues sèches par les trappeurs qui les ont préparées et lavées à l'arsenic. Elles arrivent sur le marché pressées en balles d'environ 3½ quintaux.

On considère Melbourne comme le grand marché des peaux de lapins en Victoria. C'est aussi le port d'embarquement. Les frais de transports subissent de grandes fluctuations : pour Londres, le cours des frets était en dernier lieu de 60 sh., par steamer et de 45 sh., par voilier pour chaque tonne de poids. Les occasions de charger pour Marseille sont mensuelles seulement et par paquebot postal : le cours des frets est natu-